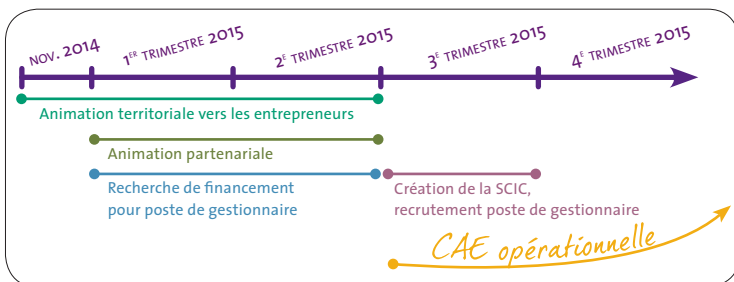


Éléments techniques

Planning prévisionnel



Plan de financement

Le Parc amazonien de Guyane consacre du temps de personnel et recherche des fonds. Il provisionne aussi un budget pour appuyer la structure dans sa phase d'émergence et propose d'entrer au capital de la CAE. A terme, la structure vise à trouver un équilibre financier pour une autonomie et une pérennité sur la base de ses activités propres.

Comment soutenir ce projet ?

- Un soutien financier direct ;
- De la mise à disposition de temps de travail (interne ou externe) ;
- Un soutien financier indirect (achat de prestations) ;
- Un partenariat (relais opérationnel sur le territoire pour les politiques de développement).

Intérêts et perspectives pour le territoire

- Un soutien aux activités économiques du territoire ;
- Un recours facilité aux acteurs locaux pour les actions et chantiers ;
- Un vrai atout opérationnel pour les politiques publiques.

Contacts

Melina Roth - *Chef de Service Développement Durable (PAG)*
melina.roth@guyane-parcnational.fr - 0694 21 24 63

Liens

www.cooperer.coop/
www.les-scic.coop/
www.economie.gouv.fr/ess/cooperative-dactivites-et-demplois-cest-quoi
www.les-scop.coop/sites/fr/vous-etes/pages-internes-creation/createur-cae



CAE

Coopérative d'activités et d'emploi



**Transformer
des activités informelles
en emploi pour les territoires**

Contexte de l'emploi dans le sud

La situation de l'emploi dans le Sud de la Guyane est particulièrement précaire. Les opportunités limitées d'emploi salarié et le manque de compétences en gestion administrative font que de nombreuses personnes exercent une activité de service de manière informelle, sans cadre juridique, sans protection sociale, ni assurance. Une insécurité qui constitue un frein à la viabilité économique des porteurs de projets et qui les prive des marchés les plus importants de ces territoires. Un fort besoin de professionnalisation et de formalisation des activités se fait ressentir sur ce territoire en développement afin d'offrir à ces futurs entrepreneurs une sécurité et l'opportunité d'être acteurs à part entière de la vie économique.

La CAE : une solution adaptée

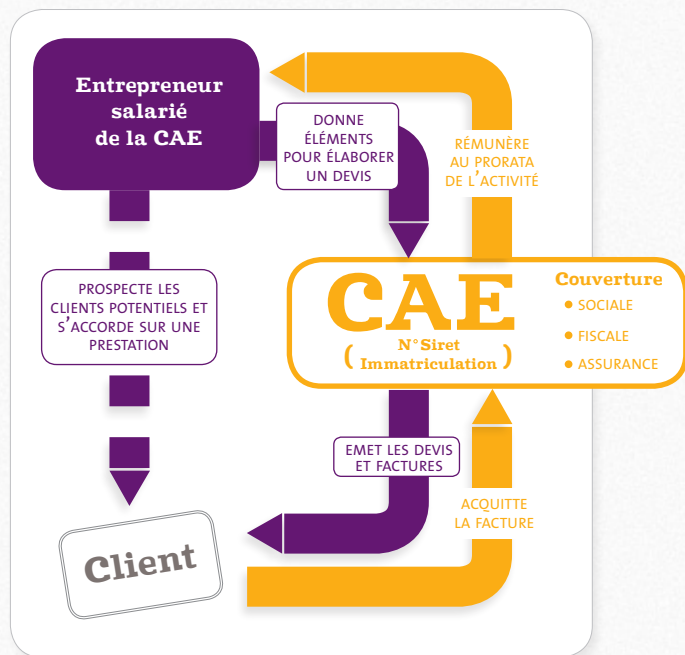
Une coopérative d'activité et d'emploi (CAE) offre aux initiatives locales et aux futurs entrepreneurs un appui de type "hébergement juridique" ou "couveuse d'entreprise" : en s'associant à une CAE, un porteur de projet peut bénéficier d'une couverture sociale et bénéficier de l'immatriculation de la coopérative pour tester son activité tout en étant rémunéré. Les CAE sont les seules formes de coopératives dans lesquelles les associés sont des salariés.

La CAE est génératrice d'emploi pour le territoire auquel elle est rattachée. Elle crée notamment une synergie entre les acteurs économiques. En mettant en réseau des entrepreneurs, elle offre à ceux qui le souhaitent une action collective pour viser de nouveaux marchés.

Juridiquement une CAE est une SCIC (Société Coopérative d'Intérêt Collectif). Elle est administrée par un conseil d'administration comprenant 3 collègues (des entrepreneurs, un bénéficiaire du territoire et un administrateur libre).



Schéma de l'organisation et des flux financiers



Une CAE propose :

- Un cadre juridique aux activités économiques (immatriculation RCS...) ;
- Des contrats de travail (CDI ou CDD) apportant un statut d'entrepreneur-salarié ou d'entrepreneur-associé ;
- Des services administratifs (comptabilité, secrétariat, cotisations sociales, versement des salaires, veille marché public...);
- Des services d'accompagnement adaptés (formation, coaching, partenariats...).